

Pôle Petite Enfance

Un guichet unique pour faciliter vos démarches

Le Pôle Petite Enfance est un service intercommunal (Quéven-Gestel) qui met gratuitement à votre disposition les compétences de professionnels de la petite enfance.

C'est un lieu d'échanges, d'écoute et d'information sur les différents modes de garde existants sur les deux communes. Il a pour objectif de simplifier et faciliter vos démarches. Vous aurez un interlocuteur unique pour une réponse adaptée à vos besoins.

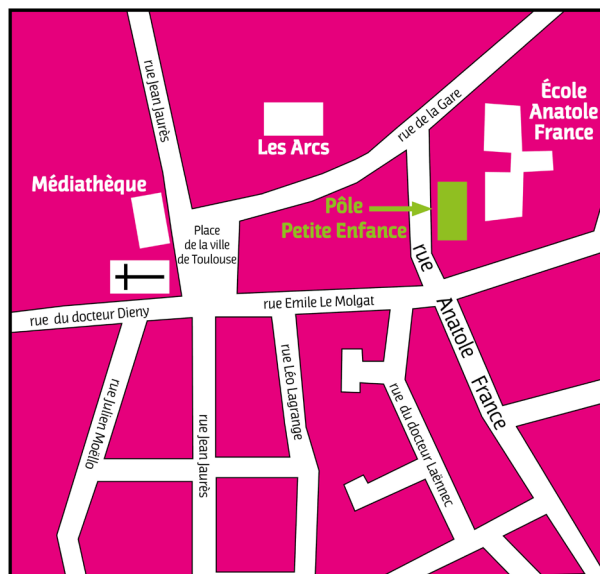
Bénédicte Berrou, coordinatrice du Pôle Petite Enfance, est à vos côtés et vous accompagne dans votre recherche. Elle recense vos besoins afin de vous présenter lors d'un rendez-vous les différentes possibilités d'accueil pour votre enfant.

Ateliers Parents-Enfants

Les parents (ou grands-parents) sont invités à venir avec leurs enfants (ou petits-enfants) âgés de 0 à 3 ans au Pôle Petite Enfance pour partager un moment ludique (jeux de motricité, jeux sensoriels, tapis de comptines...)

- 1^{ère} semaine des petites vacances scolaires (février et avril)
- 1 samedi matin tous les deux mois
- gratuit et sur inscription

Le Pôle Petite Enfance à Quéven



Contacts :

À Quéven

Bénédicte Berrou et Viviane Stanguennec

Sur rendez-vous uniquement :

Lundi de 9h00 à 12h30 / 13h30 à 16h30

Mardi de 9h00 à 12h30 / 14h00 à 17h00

Jeudi de 13h30 à 17h00

Vendredi de 9h00 à 12h30

Rue Anatole France - 56530 QUEVEN

02 97 05 38 86 / 07 86 59 05 21

À Gestel

Viviane Stanguennec

Mairie - 1, Place Colonel Muller, 56530 Gestel

Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 16h30

02 97 80 12 44

ripamequevengestel@mairie-queven.fr

Quel mode de garde pour votre enfant ?





Le multi-accueil Le Nid Douillet

Le Nid Douillet est une structure associative qui accueille en journée vos enfants âgés de 0 à 4 ans. Il dispose de 20 places (16 en accueil régulier et 4 en accueil occasionnel).

Du personnel qualifié (2 éducatrices de jeunes enfants, 3 auxiliaires de puériculture et 1 CAP petite enfance) accueille vos enfants dans un lieu chaleureux où des espaces sont aménagés afin de favoriser leur bien-être, leur développement et concourir à leur éveil.

Une commission se réunit régulièrement pour étudier les demandes d'accueil et pour statuer sur les attributions de places. Toutes les demandes d'inscriptions sont centralisées auprès du Pôle Petite Enfance ; la coordinatrice assurera le suivi de votre dossier.

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 sans interruption.



Les assistantes maternelles

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille votre enfant à son domicile. Pour exercer, elle doit obligatoirement être agréée par le Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle Infantile (PMI). Elle peut accueillir à son domicile jusqu'à 4 enfants âgés de moins de 6 ans.

L'assistante maternelle est garante de la sécurité physique et affective de votre enfant. Elle veille à ce que votre enfant s'épanouisse dans une ambiance familiale qui lui permet de grandir à son rythme.

Les animatrices du RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants) disposent d'une liste complète des assistantes maternelles de votre commune. Elles vous accompagnent dans vos différentes démarches en tant que parents employeurs.

Le +

Le RIPAME apporte aux assistantes maternelles une écoute, un soutien pour leur profession ainsi que des informations sur leurs démarches d'agrément, leurs droits et devoirs.

Le RIPAME organise et anime des matinées d'éveils, des manifestations ou activités tout au long de l'année (hors vacances scolaires) pour les enfants accompagnés des assistantes maternelles.
2 séances par semaine à Quéven et 1 séance à Gestel.



La garde à domicile

Votre enfant est gardé à votre domicile par une personne avec laquelle vous concluez un contrat de travail. Ces personnes ne sont pas toujours des professionnelles de la petite enfance et ne sont pas agréées par le Conseil Départemental.

Un entretien d'embauche doit être effectué pour que vous puissiez juger les compétences des candidats. Le Pôle Petite Enfance peut vous orienter vers des organismes spécialisés.



Baby-sitting

Le baby-sitting est un mode de garde occasionnel. Le Pôle Petite Enfance et le PIJ mettent à votre disposition une liste de baby-sitters.